

Annonce légale

PUBLICATION 14/05/2024
SUPPORT mesinfos.fr/vauclusehebdo

RÉFÉRENCE L24180755

Par acte SSP du 23/01/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

HIENERGY

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger l'activité : La commercialisation de panneaux photovoltaïques, d'accessoires et de toute autre nouvelle technologie utilisant les énergies renouvelables. Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social :

1130 route de Lourmarin 84240 Ansouis.

Capital : 15000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme TEEUWISSE Imke, demeurant 1130 route de Lourmarin 84240 Ansouis

Admission aux assemblées et droits de votes : a) Décisions collectives ordinaires Sont de nature ordinaire toutes les décisions collectives qui ne modifient pas les statuts de la Société. Les décisions collectives ordinaires sont adoptées à la majorité de plus de la moitié des voix composant le capital social. b) Décisions collectives extraordinaires Sont qualifiées d'extraordinaires les décisions entraînant une modification directe ou indirecte des statuts. Les décisions collectives extraordinaires sont adoptées à la majorité de plus de la moitié des voix composant le capital social.

Clause d'agrément : Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce y compris entre Associés est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant aux conditions et modalités prévues pour les décisions collectives extraordinaires.

Immatriculation au RCS d' Avignon



Lien de publication

annonces.mesinfos.fr/annonce/56634f0c8b4304094ee41a235f621d93eaf04fae